



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

## *Membres présents :*

---

M. François REBSAMEN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Hélène ROY
M. Jean ESMONIN	M. Hervé BRUYERE	M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Michel BACHELARD	Mme Janine BESSIS	Mme Sylviane FLAMENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Catherine HERVIEU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Rémi DELATTE	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Michel JULIEN	M. Jacques DANIERE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jacques FOUILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claude-Anne DARCIAUX
M. Guy GILLOT	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claudette BLIGNY
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	M. Nicolas BOURNY
M. Bernard RETY	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Jean-François GONDELLIER
M. Gérard LABORIER	M. François NOWOTNY	M. Bernard BARBEY
M. Patrick SAUNIE	M. Paul LECHAPT	M. Jean-Louis JOLY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Stéphan CLAUDET	M. Rémi DETANG
M. Gérard DUPIRE	M. Claude PICARD	M. Jean-François DODET
M. Yves BERTELOOT	M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe BELLEVILLE.
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Françoise TENENBAUM	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Alain MILLOT	M. Christian PARIS
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Christiane COLOMBET.
M. Patrick MOREAU	M. Mohammed IZIMER	

## *Membres absents :*

---

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT
M. Jean PERRIN	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE
M. François BRIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Jean-Marc NUDANT	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS
Mme Nicole MOSSON	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Bernard OBRIOT	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Jacques PILLIEN	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Paul ROIZOT	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT.

---

## **OBJET : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**

**Modification du PLU de Quetigny - Avis de la Communauté sur les dispositions du PLU concernant la zone d'aménagement concerté (ZAC) "Parc d'activités de l'Est dijonnais"**

La zone d'aménagement concerté (ZAC) « Parc d'activités de l'est dijonnais » dédiée au développement économique a été créée par délibération du Conseil communautaire du 15 novembre 2007.

Dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Quetigny, les règles applicables à l'intérieur de la zone d'aménagement concerté ont été modifiées afin de rendre opérationnel l'aménagement de ce parc d'activités.

En application de l'article L.123-15 du code de l'urbanisme, il est nécessaire de recueillir l'avis de la personne publique qui a créé la ZAC avant l'approbation du projet de modification du plan local d'urbanisme par la commune.

A cet effet, la commune de Quetigny a saisi le Grand Dijon par courrier du 19 novembre 2007.

La modification des règles du PLU de Quetigny concernant la ZAC « Parc d'activités de l'est dijonnais » ont pour objet :

- d'ouvrir à l'urbanisation la zone AUE située au nord du territoire communal en la transformant en zone à urbaniser opérationnelle 1AUE.

- d'adapter le règlement de la zone 1AUE, l'orientation d'aménagement et les documents graphiques en fonction des études complémentaires qui avaient pour objet d'examiner les perspectives d'aménagement des terrains en fonction des grands principes d'urbanisme édictés au PLU.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL**  
**Après avoir délibéré**  
**DECIDE**

- **d'émettre** un avis favorable sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de Quetigny

Publié le 20 DEC. 2007  
Déposé en Préfecture le

21 DEC. 2007

